



PROCES-VERBAL
CT du 6 décembre 2017
DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

Sous la présidence d'Emmanuel GRÉGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris

Assistent à la séance avec voix délibérative :>

- **Au titre des représentants du personnel :**

M. Hervé STRAGLIATI, UNSA
M. Vincent CUVÉLIE, UNSA
Mme Valérie ASHRAFI, UNSA
M. Boukhalifa Mourad ABDOUN, CFDT
M. Frédéric FREMONT, CFTC
M. Marylène DAIME, UCP

Assistent à la séance sans voix délibérative :

- **Au titre des représentants de la Ville de Paris :**

M. Emmanuel GRÉGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris
M. Guillaume ROBERT, Directeur des Finances et des Achats
Mme Virginie GAGNAIRE, Cheffe du Service des Ressources

- **Au titre de représentant suppléant du personnel :**

Mme Catherine MULLER, suppléante UNSA
M. Noël ZELINGHER, suppléant UNSA
Mme Sybille BOSQUILLON DE JENLIS, suppléante CFDT
M. Jean RUFFAULT, suppléant UCP

- **En qualité d'experts pour l'administration :**

M. François DESGARDIN, Sous-directeur de la Comptabilité
Mme Nathalie MALLON-BARISEEL, Cheffe du Service de la Gestion Déléguée (SGD)
M. Sébastien JAULT, Chef du Service des Relations et Échanges Financiers (SREF)
Mme Sandrine MORDAQUE-OUDET, adjointe au Chef du SREF
Mme Ambre DE LANTIVY, Cheffe de projet dans le cadre de la fusion Ville/Département de la refonte des processus budgétaires et comptables
Mme Lamia SAKKAR, Chargée de mission, Service des Partenariats et Affaires Transversales
Mme Julia PERRET, Adjointe à la cheffe du service des ressources, responsable du Pôle communication, formation et logistique
M. Raphaël GOMEZ-ACOSTA, Chargé du dialogue social et du temps de travail

M. Emmanuel GRÉGOIRE ouvre la séance consacrée à la mutualisation comptable avec la Métropole du Grand Paris, la proposition de nouvelle dénomination pour la régie et son élargissement de périmètre, la proposition de calendrier des jours de fermeture de la DFA pour certains ponts 2018 ainsi que l'actualisation de la structure « DF » en « DFA » par arrêté permettant aux agents mis à disposition du centre de compétence Sequana et de l'équipe projet Éole/Fusion d'effectuer des astreintes et des permanences. Enfin, un point

d'information sur la reprise de l'activité budgétaire et comptable de la DICOM par le service de la gestion déléguée.

M. Emmanuel GRÉGOIRE procède ensuite à la désignation des secrétaires de séance :

Mme Virginie GAGNAIRE est secrétaire de séance pour l'administration et M. Hervé STRAGLIATI, représentant UNSA est désigné secrétaire adjoint de séance.

Avant d'aborder les points soumis à l'ordre du jour, l'UNSA désire faire une déclaration au sujet du tract publié par son syndicat concernant le projet de fermeture de la DFA pour certains ponts en 2018. L'UNSA indique que cette publication a été envoyée sans l'accord des membres permanents et que ces informations peuvent provenir aussi bien d'un membre de l'organisation syndicale que de l'administration. Elle précise également que le manque de confidentialité est passible de sanctions disciplinaires.

M. Guillaume ROBERT ajoute que les sujets abordés à l'occasion des réunions préparatoires sont soumis à la discrétion des participants puisque devant être adoptés lors des CT et CHSCT.

Même s'il est possible que le sujet ait été discuté lors d'une réunion de service, les chefs de service avaient eu pour consigne de ne pas en faire état avant le vote en comité.

La CFDT rapporte que les agents sont favorables à ce dispositif mais que cela peut poser problème pour les agents en télétravail qui génèrent peu ou pas de JRTT, les apprentis, contrats aidés et les agents de la DRFIP du SFACT.

I- Approbation du PV du CT du 13 juin 2017

M. Emmanuel GRÉGOIRE demande si le procès-verbal du comité technique du 13 juin dernier suscite des remarques puis le soumet au vote. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II - Points soumis pour avis

II.1. Mutualisation comptable DRFIP, Ville de Paris et Métropole du Grand Paris : renouvellement de la convention

M. Emmanuel GRÉGOIRE invite Mme Lamia SAKKAR à prendre la parole pour aborder le premier point soumis pour avis.

Mme Lamia SAKKAR indique qu'après deux ans d'activité et de collaboration riche et très positive entre la Métropole du Grand Paris (MGP) et la Ville de Paris, il a été décidé de renouveler la convention pour une période de 3 ans. Cette nouvelle convention d'une durée plus longue permettra de prendre plus de recul pour un retour d'expérience plus pertinent.

Ainsi la convention comporte deux nouveautés, une renégociation pour la prise en charge d'1,5 ETP en raison de l'évolution de la charge de travail et la mise en place, en plus du comité de pilotage annuel, d'un comité de suivi opérationnel qui pourra se réunir au moins deux fois par an.

La CFDT souhaite savoir si ces 1,5 ETP supplémentaires correspondent à deux nouveaux emplois.

Mme Lamia SAKKAR répond qu'il s'agira d'un partage des missions, ce sont des « bouts » d'ETP mis à disposition de la MGP par l'ensemble des services de la Ville qui interviennent dans le cadre de l'exécution de la convention.

Il s'agit de temps de travail consacrés par des agents déjà en poste.

M. Guillaume ROBERT précise que la nouvelle convention prévoit également la possibilité de réévaluer les moyens humains et financiers dans le cas où la charge de travail serait supérieure à celle initialement prévue.

La CFTC note que l'évaluation de la charge de travail est calculée sur la base de 4500 écritures comptables, si le seuil est atteint, la convention s'arrête-t-elle ? Et faut-il en refaire une autre ?

Mme Lamia SAKKAR indique que ce chiffre correspond à l'activité d'un ETP d'agent comptable de catégorie C. Si le seuil est franchi les signataires de la convention se réuniront à nouveau pour entériner le financement d'un nouvel ETP pour faire face au surplus d'activité. Il s'agit d'une facturation annuelle.

Sans autre question, M. Emmanuel GRÉGOIRE soumet ce point pour avis. L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

II.2. Poursuite de la modernisation de la sous-direction de la comptabilité : nouvelle dénomination de la Régie du Service des Relations et Échanges Financiers et évolution de son périmètre

M. Emmanuel GRÉGOIRE cède la parole à M. Sébastien JAULT, chef du Service des Relations et Échanges Financiers (SREF) pour la présentation de ce point.

M. Sébastien JAULT indique que le changement de dénomination de l'actuelle régie « Caisse Intérieure Morland » s'inscrit dans la logique de modernisation de la sous-direction de la comptabilité. Il tient compte du changement de localisation de la DFA et permet d'affirmer le rôle central de la régie qui est au service des autres directions mais aussi de rationaliser la circulation des numéraires. Ses missions évoluent déjà avec la prise en charge de Paris Tennis en fin d'année et le recouvrement du forfait post-stationnement minoré (FPS) en numéraire à partir du 1^{er} janvier 2018.

La nouvelle dénomination proposée est donc « Régie Générale de Paris » puisque qu'elle intervient sur l'ensemble des services proposés par la collectivité.

Le changement d'activité touche également l'ensemble du SREF car s'accompagne de l'ouverture d'un établissement recevant du public (ERP).

L'UNSA indique que depuis la réunion préparatoire, plusieurs agents ont fait part de remarques :

- Insatisfaction concernant les changements d'horaires qui pèsent sur l'organisation familiale avec un risque de mobilité,
- Manque de sanitaires au niveau de la partie accueil de l'ERP avec pour les vacances arc-en-ciel la présence régulière de femmes enceintes et d'enfants en bas âges.

L'UNSA rappelle également que plusieurs éléments conditionnent l'ouverture de la régie pour le 2 janvier :

- La présence d'un coffre même provisoire,
- Le renforcement et l'occultation des vitres de la partie caisse de la régie,
- Un système de sécurité avec un poste vidéo surveillance relié à Bédier Ouest et un système d'alarme anti agression pour chaque poste.

L'UNSA sera attentive au respect de ces conditions et réclame une copie de l'audit réalisé par la DPSP.

M. Guillaume ROBERT rappelle que la fréquentation de l'ERP reste une inconnue, l'objectif étant de limiter les règlements en espèce grâce à la mise à disposition de moyens de paiement alternatifs (paiement internet, sur smartphone ou via des bornes dédiées).

Le FPS minoré dans le cadre de la réforme du stationnement à Paris permet aux usagers de bénéficier de tarifs réduits s'ils règlent rapidement leur contravention. De fait, le déplacement sur Bédier pour payer en espèce ne semble donc pas être le moyen de paiement le plus adapté pour assurer ce paiement rapide, et cela devrait conduire à des flux maîtrisés.

En ce qui concerne les élargissements des horaires, la discussion concernant le mode d'organisation reste ouverte, il faut cependant permettre au service d'accueillir les usagers sur une plage horaire adaptée.

Pour la sécurisation des locaux, des engagements ont été pris par la DPSP et la DILT. Actuellement rien ne laisse présager de retard. Un tableau de suivi des préconisations de la DPSP est mis en place et sera partagé.

Enfin, la question des sanitaires sera étudiée en fonction des possibilités de modification de l'aménagement de l'ERP.

L'UCP revient sur les horaires de fermeture de l'ERP, une fermeture à 17h30 implique une clôture de la régie réelle à 18h. Combien de personnes seront chargées de recevoir le public, de s'occuper de la régie et du fonctionnement du SREF ? Car il ne sera pas possible de faire des roulements de 2 heures sur chaque poste dans la journée.

M. Sébastien JAULT précise que chaque poste sera assuré sur une demi-journée (accueil, régie...). La fermeture de l'ERP est prévue à 17 heures avec un laps de temps de 30 minutes pour gérer les usagers encore présents. La clôture de la régie ne concernera qu'une personne, le régisseur (ou son mandataire) chargé de fermer la caisse et d'effectuer l'écriture comptable.

La CFDT relève que sur le projet de fiche de poste, il est prévu d'attribuer la Prime d'Intéressement Collectif (PIC) aux agents chargés de l'accueil au niveau de l'ERP. Suivant quels critères la PIC sera-t-elle accordée ?

M. Sébastien JAULT rappelle qu'aucun agent ne fera que de l'accueil, toutes les missions seront assurées collectivement. Les objectifs de PIC continueront donc à être évalués suivant les critères historiques.

Sans autre question, M. Emmanuel GRÉGOIRE soumet ce point pour avis. L'avis rendu est favorable à l'unanimité avec les réserves soulevées par l'UNSA concernant la sécurisation de l'ERP.

II.3. Calendrier de fermeture de la DFA pour les ponts 2018

M. Emmanuel GRÉGOIRE cède la parole à M. Guillaume ROBERT.

M. Guillaume ROBERT indique que cette disposition prise en 2017 visait à favoriser une organisation collective du travail et sera reconduite en 2018 pour permettre à tous les agents de prendre les ponts sans désorganiser le service.

Trois situations en 2018 :

- Deux jours de fermeture obligatoire, le 30 avril et le 2 novembre, jours de congés posés par les agents ;
- Deux jours de fermeture avec dérogation pour certains services en fonction de leurs contraintes, les 24 et 31 décembre ;
- La semaine de mai avec la présence de 2 ponts, fermeture suivant l'organisation du service.

L'UCP souhaite savoir comment s'adaptera le dispositif aux agents DRFIP qui sont autorisés à ne prendre que les ponts des 24 et 31 décembre.

Mme Virginie GAGNAIRE indique qu'une rencontre est prévue avec le SFACT pour aborder le sujet.

La CFTC souligne que les avantages liés à la fermeture de la DFA en terme de maîtrise des consommations d'énergie ne seront constatés que si la DCPA ferme également. La CFTC fait également part de plusieurs interrogations :

- Les services qui assurent le fonctionnement du site Bédier ont-ils été interrogés concernant la fermeture de la DFA ?
- Les services qui devront être présents ont-ils déjà été listés ?
- Quels congés seront utilisés, peut-on imposer aux agents de prendre des congés annuels ? qu'en est-il des agents qui ont des enfants scolarisés ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE répond qu'il est théoriquement possible d'imposer aux agents de prendre des congés annuels.

L'UCP s'interroge également sur le cas des agents en semaine de 4 jours.

Mme Virginie GAGNAIRE assure que toutes les situations particulières seront étudiées.

M. Guillaume ROBERT précise qu'un travail est en cours avec la DILT et la DCPA. En ce qui concerne les congés, à priori, ils seront décomptés en début d'année. Cela concernera entre 2 et 4 jours en fonction des obligations des services et seront re crédités pour ceux qui auront muté en cours d'année.

L'UNSA prévient qu'il sera nécessaire d'anticiper l'information des usagers sur les jours de fermeture de la DFA.

La CFTC souhaite savoir quels sont les consignes de communications envers les agents réfractaires.

M. Emmanuel GRÉGOIRE indique qu'il faut leur préciser que cela se fait déjà à la DFPE et dans les bibliothèques municipales.

Néanmoins, il faut s'assurer que ce dispositif s'accorde avec les situations particulières de certains agents.

Sans autre question, M. Emmanuel GRÉGOIRE soumet ce point pour avis. L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

II.4 Astreintes et permanences à DFA

M. Emmanuel GRÉGOIRE donne la parole à Mme Ambre DE LANTIVY, Cheffe de projet dans le cadre de la fusion Ville/Département de la refonte des processus budgétaires et comptables.

Mme Ambre DE LANTIVY indique que pour tenir compte des contraintes liées à la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire en raison de la fusion de la Ville et du Département, la DFA a souhaité actualiser la possibilité d'ouverture aux astreintes et permanences de sa structure. Cela permettra ainsi de formaliser un cadre spécifique aux horaires étendus ou au travail le week-end.

Cela concerne la période du 5 décembre au 21 janvier 2018 au plus tard avec travail le week-end des 6 et 13 janvier. Les agents concernés ont été consultés et ont donné leur accord.

L'UNSA souhaite savoir si ces aménagements d'horaires donneront lieu à des heures supplémentaires ou des primes exceptionnelles. L'UNSA déplore le faible niveau de dédommagement des astreintes et demande si une revalorisation est prévue.

M. Guillaume ROBERT rappelle que ce montant est fixé par la Ville, il n'est donc pas possible pour la DFA de décider unilatéralement de sa revalorisation sans compter les conséquences budgétaires que cela aurait à l'échelle de la Ville.

L'UCP propose que les agents concernés puissent bénéficier de jours de récupérations exceptionnels

M. Emmanuel GRÉGOIRE indique que cela n'est pas souhaitable puisque le projet de la Ville est de rationaliser le recours aux jours de récupération.

M. Guillaume ROBERT précise que Chronogestor propose suffisamment de leviers pour compenser ce temps de travail supplémentaire.

Mme Ambre DE LANTIVY confirme qu'il est prévu, par exemple, que les agents puissent récupérer sur les deux jours de la phase de paie, période durant laquelle la charge de travail est moindre.

La CFTC souhaite avoir le détail des 12 agents de l'équipe en fonction de leur catégorie. Qui se chargera d'inciter les agents à prendre des temps de repos ?

Mme Ambre DE LANTIVY précise que l'équipe DFA se compose de 6 agents (4 agents de catégorie A et 2 de catégorie B), les autres sont mis à disposition par d'autres directions. En tant que responsable d'équipe, elle veillera au respect du temps de repos des agents suivant la nécessité de présence et des plateaux repas seront prévus pour le week-end et le soir.

Sans autre question, M. Emmanuel GRÉGOIRE soumet ce point pour avis. L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

III - Point soumis pour information

III.1 - Élargissement du périmètre du Service de la Gestion Déléguée (SGD) avec la reprise d'activité budgétaire et comptable de la DICOM

M. Emmanuel GRÉGOIRE invite Mme Nathalie MALLON-BARISEEL, cheffe du SGD, à aborder ce point d'information.

Mme Nathalie MALLON-BARISEEL rappelle que la reprise de l'activité budgétaire de la DICOM implique le recrutement de 3 ETP supplémentaires pour tenir compte du doublement de la charge de travail.

La CFTC souhaite avoir des précisions sur les 3 postes à recruter.

L'UNSA remarque que cet élargissement de périmètre du SGD va doubler le nombre de commandes à traiter avec moitié moins d'ETP recrutés.

Mme Nathalie MALLON-BARISEEL confirme et dénombre 3 ETP de comptables recrutés en plus des 6 ETP qui composent l'équipe (sans tenir compte des agents en contrat aidé).

Sans autre question, M. Emmanuel GRÉGOIRE clôt la séance à 16h.

La Secrétaire,



Virginie GAGNAIRE

Le Secrétaire Adjoint,



Hervé STRAGLIATI

Le Président,



Emmanuel GRÉGOIRE

